

**COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT SOIXANTE-DIXIEME SEANCE**

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 2 août 1988, à 10 heures

Président : M. Wisber Loeis (Indonésie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 470ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je me permets tout d'abord de donner lecture d'un message adressé à la Conférence par le Président de la République d'Indonésie, Son Excellence M. Soeharto :

"En ce mois d'août, l'Indonésie a l'honneur de présider pour la deuxième fois la Conférence du désarmement, instance unique de négociation multilatérale sur le désarmement. Ce fait a une importance particulière pour le peuple indonésien qui, le 17 août, célébrera le 43ème anniversaire de l'indépendance nationale.

La République d'Indonésie est née au milieu des souffrances résultant de la seconde guerre mondiale, qui a causé des dégâts matériels incalculables ainsi que la perte d'un grand nombre de vies humaines. Consciente de ces conséquences tragiques, la Constitution de 1945 de la République d'Indonésie fait obligation à la population de prendre une part active à la prévention d'une autre tragédie de cette ampleur en oeuvrant pour l'établissement d'un ordre international et pour la promotion du bien-être de l'humanité, fondé sur l'indépendance, la paix éternelle et la justice sociale.

Afin de remplir cette obligation constitutionnelle, l'Assemblée consultative du peuple, organe suprême de l'Etat et détenteur de la souveraineté populaire, m'a donné pour mandat de conduire une politique étrangère visant à accroître le rôle de l'Indonésie dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux qui mettent en danger la paix et l'ordre dans le monde et qui font obstacle aux intérêts de la justice et de l'humanité, telle la course aux armements.

La course aux armements, aux armements nucléaires en particulier, en est arrivée au point que la paix et la sécurité internationales se trouvent gravement menacées. La communauté internationale est très préoccupée par cette situation qui peut être la cause d'une effroyable guerre qui compromettrait sérieusement la survie de l'humanité et de sa civilisation.

La conclusion du Traité FNI entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS pourrait être considérée comme un premier pas en vue de nouveaux efforts pour arriver à un désarmement général et complet. Il faut donc espérer que ce premier pas sera suivi par d'autres accords conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires.

L'histoire nous montre que de grands progrès dans le domaine scientifique et technique ont été des facteurs d'amélioration de la qualité de notre vie. Il est indéniable que, sous un autre aspect, ces progrès peuvent constituer un danger pour la survie de l'humanité et de la civilisation. Ils peuvent être exploités non seulement au service du développement et de la paix mais aussi à des fins militaires, en particulier pour fabriquer des armes de destruction massive. Si l'on ne changeait rien à cette situation, il en résulterait une intensification de la course aux armements et une dégradation de la sécurité internationale. De plus, la course aux armements continue d'absorber

(Le Président)

les fonds et les ressources limités du monde, alors que les pays en ont un besoin plus urgent que jamais pour leur développement économique et social.

Pour surmonter ces problèmes, il nous faut immédiatement nous efforcer de concert de réaliser un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

C'est pourquoi je lance un appel à la Conférence du désarmement, instance unique de négociation multilatérale sur le désarmement, pour qu'elle renforce son rôle et qu'elle s'acquitte des obligations que lui a confiées la communauté internationale afin d'arriver à des résultats concrets dans tous les domaines de négociation.

Je termine en adressant mes meilleurs vœux à tous les représentants pour le succès de leur entreprise. Que Dieu les guide vers la réalisation de leurs nobles objectifs.

Djakarta, 2 août 1988

Le Président de la République d'Indonésie

(Signé) SOEHARTO"

Ici s'achève le message du Président de la République d'Indonésie.

En ma qualité de Président de la Conférence pour le mois d'août, je tiens à remercier l'Ambassadeur Teja de l'Inde, qui a conduit efficacement nos délibérations en juillet. Ses compétences de diplomate ont fait que la seconde partie de la session de 1988 a pris un bon départ et qu'ont été réglées un certain nombre de questions de procédure qui peuvent être épineuses. Dans sa déclaration de clôture, l'Ambassadeur Teja a passé en revue tous les problèmes d'organisation auxquels nous sommes confrontés. Il l'a fait éminemment bien et point n'est besoin d'y revenir. Je ne sous-estime pas les difficultés qui nous attendent, mais je m'emploierai à y faire face et cela, bien sûr, en étroite liaison avec les coordonnateurs et avec chacun d'entre vous. Je sais très bien que je puis compter sur votre coopération, pour m'acquitter au mieux de mes capacités de mes fonctions de président. Je suis convaincu de pouvoir aussi compter pleinement sur le concours de l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de l'Ambassadeur Berasategui, Secrétaire général adjoint de la Conférence, et du secrétariat.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence aujourd'hui à examiner le point 5 de son ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui le souhaiterait pourra soulever n'importe quelle autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande, va s'adresser aujourd'hui à la Conférence et, comme suite à la décision prise par celle-ci à sa 436ème séance plénière, je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Fortune.

M. FORTUNE (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un plaisir d'être le premier à vous saluer à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois d'août. Vous représentez, Monsieur le Président, un pays avec lequel la Nouvelle-Zélande entretient depuis longtemps des relations étroites dans de nombreux secteurs d'intérêt bilatéral. Nous avons la plus grande confiance en votre capacité de guider nos travaux à bonne fin.

La Nouvelle-Zélande tient à faire connaître ses vues sur un certain nombre de questions importantes pour la Conférence du désarmement à sa présente session. L'année se fait longue pour le processus multilatéral de désarmement et il est tout naturel qu'avec la chaleur de cet été genevois on ressente de l'épuisement. Nous espérons que c'est là une phase passagère. Le rythme et la direction des travaux de la Conférence du désarmement ne doivent pas s'en trouver affectés. Les questions qui nous requièrent sont trop importantes pour cela. Le moment est venu pour nous tous de prouver le profond attachement à la paix mondiale et aux progrès du désarmement que nous avons déclaré à la session extraordinaire, et par la suite.

La session extraordinaire est maintenant chose révolue et, pour l'essentiel, le monde du désarmement ne s'en est pas trouvé affecté. Les importants progrès récemment accomplis dans les négociations bilatérales ont été relevés et vivement salués. Comme d'autres, nous espérons que cette orientation constructive se maintiendra. Mais rien n'a changé dans l'arène multilatérale. Les négociations en vue de l'interdiction des armes chimiques se poursuivent, dans un sens positif. En ce qui concerne les questions nucléaires, dont l'importance est critique, les avances sont entravées par deux fissures qui barrent le terrain international. Tout d'abord, les progrès tendant à promouvoir la stabilité dans le monde à des niveaux d'armement nucléaire plus bas sont enrayés par le jugement contradictoire que portent les deux grandes puissances sur ce qui doit constituer à l'avenir le fondement de la stabilité stratégique. Ensuite, dans le domaine de la non-prolifération horizontale, la voie est obstruée par le maintien des divergences de vues quant aux mérites et au rôle du TNP. Pour ce qui est des mécanismes de désarmement, rien n'a changé. On a dit qu'en dépit du manque de progrès enregistrés au cours de la dernière décennie dans les efforts multilatéraux de désarmement, la machine était bien conçue et bien construite et qu'elle fonctionnait sans trop d'à-coups. La Nouvelle-Zélande n'est pas de cet avis. C'est là sans doute une vue qui surprendra l'opinion internationale, préoccupée qu'elle est par la menace que les armes nucléaires continuent de présenter pour sa survie.

Il me faut avouer que la Nouvelle-Zélande n'est pas de ceux qui voient dans la session extraordinaire une réussite, fût-elle modeste. Si la session extraordinaire nous a appris une leçon, c'est que dans un monde de sécurité commune, il ne faut pas rester sourd à la parole d'autrui. Dans le sillage de la session extraordinaire, la Conférence du désarmement reste un instrument à utiliser. Si l'on veut qu'un jour le monde connaisse véritablement la sécurité, il faut que soient prises à la Conférence du désarmement des mesures multilatérales indispensables. La Conférence est là pour que ses membres et les autres Etats intéressés en fassent bon usage, à des fins constructives. L'entreprise est de longue haleine et il faut s'y atteler.

La Nouvelle-Zélande tient à participer pleinement à ce processus et à jouer un rôle constructif; mais, comme les membres de la Conférence le savent, elle continue d'être gênée en cela par le règlement en vigueur. A la session

(M. Fortune, Nouvelle-Zélande)

extraordinaire, avec le Danemark et l'Irlande, elle a présenté des suggestions quant à la manière dont la Conférence du désarmement pourrait faciliter une plus grande participation des pays observateurs. Les idées que nous avons exprimées s'inspiraient du rapport présenté à la Conférence par le Groupe des sept, en avril dernier. Nous appuyons la suggestion faite récemment, à savoir que la Conférence examine le rapport du Groupe et s'efforce d'arriver à un accord sur quelques-unes au moins des propositions qui s'y trouvent. Nous espérons que la participation d'observateurs fera partie des propositions retenues. Ma délégation serait toute prête à développer sa pensée sur ce point, dans le cadre d'un débat officieux.

Beaucoup a été dit au fil des ans, et les observations à ce sujet n'ont pas manqué le mois dernier à la session extraordinaire, sur ce que l'on appelle l'autonomie de la Conférence du désarmement. La Nouvelle-Zélande voudrait faire entendre clairement ses vues là-dessus. Il est vrai que la Conférence, dans ses divers avatars, a été conçue et créée comme un organe distinct, indépendant du système des Nations Unies. Cet héritage n'a pas fait l'objet de modifications, à proprement parler. Mais il ne faut pas que la Conférence du désarmement soit perçue comme un organe qui fonctionne de manière autonome, car cela impliquerait qu'avec ses 40 Etats membres elle a des intérêts souverains qui tranchent sur ceux de la communauté internationale dans son ensemble. Quelle que soit son histoire, la Conférence du désarmement négocie aujourd'hui au nom de la communauté internationale tout entière. Il est indéniable, à l'heure actuelle, qu'un effondrement du système de sécurité internationale aurait des conséquences à l'échelle mondiale. Cela étant, la Conférence du désarmement doit être considérée non pas comme un organe souverain autonome mais comme un organe responsable vis-à-vis de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais passer maintenant aux questions les plus importantes qui sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. La dernière fois qu'a été établi un comité pour examiner le problème de l'interdiction des essais nucléaires remonte à quatre ans. Le constater revient à reconnaître que la Conférence a échoué à cet égard. Ceux qui sont attachés à l'idée d'arriver sans tarder à une interdiction complète des essais préfèrent qu'on engage immédiatement des négociations. Ceux qui voient dans une interdiction complète des essais un objectif à long terme préfèrent que le Comité se livre à des travaux de fond ne tenant pas de la négociation. On n'a pas trouvé jusqu'ici de terrain d'entente et, de ce fait, la question reste au point mort.

Apprenons la leçon qui nous vient de la session extraordinaire et employons-nous à trouver un terrain d'entente. Que commencent les discussions au sein du Comité sur un mandat qui engloberait, en tant que premier élément du programme de travail, la question de la place d'une interdiction des essais dans le processus de désarmement, y compris le calendrier d'une telle interdiction à l'intérieur de ce processus. Cela permettrait à ceux qui voient de bonnes raisons de remettre à plus tard l'interdiction complète des essais d'expliquer à la Conférence le bien-fondé de leur raisonnement. Cela permettrait à ceux, dont fait partie la Nouvelle-Zélande, qui voient un avantage à conclure d'urgence une interdiction complète des essais d'expliquer pourquoi il faudrait d'ores et déjà mettre fin à ceux-ci. Cette façon de faire ne pourrait que contribuer à renouveler l'air et l'on peut espérer qu'il en résulterait une meilleure compréhension de la question. Rien que cela représenterait un progrès.

(M. Fortune, Nouvelle-Zélande)

Au Comité spécial des armes chimiques, les travaux se poursuivent en vue de la conclusion d'une convention d'interdiction universelle et globale des armes chimiques. La Nouvelle-Zélande reconnaît les difficultés techniques qui obstruent la voie conduisant à une convention efficace. Nous ne pensons point toutefois qu'il ne soit pas à notre portée de conclure bientôt une convention. Il est possible de surmonter avec une impressionnante rapidité des obstacles techniques complexes, comme l'ont prouvé les négociations qui ont abouti au Traité FNI. Ce succès doit inspirer nos négociations. Sans mésestimer la complexité des négociations multilatérales, ce qui a joué ailleurs s'applique aussi aux armes chimiques. Entre-temps, et pour hâter la conclusion d'une convention, il serait important de prendre de nouvelles mesures pour accroître la transparence. A cet égard, nous nous félicitons tout particulièrement de l'initiative prise la semaine dernière dans ce sens par le Gouvernement américain de faire une déclaration relative aux installations de fabrication d'armes chimiques des Etats-Unis.

Le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est chargé de l'une des plus importantes questions intéressant aujourd'hui la communauté internationale. La Nouvelle-Zélande estime que beaucoup peut être fait pour accélérer les travaux du Comité. La manière la plus efficace de prévenir une course aux armements dans l'espace est de s'assurer qu'on n'y déploie jamais d'armes. Depuis quatre décennies, la "stabilité globale" est maintenue dans le monde sans armes dans l'espace. Il faut renforcer la stabilité globale en respectant cette limitation. A elle seule, la Charte des Nations Unies ne peut suffire à empêcher une course aux armements dans l'espace, pas plus qu'elle ne s'est avérée suffisante pour juguler la course aux armements sur la terre. La Charte a été complétée par des accords de limitation des armes nucléaires, tels que le Traité sur l'interdiction partielle des essais et le TNP. Elle a été également complétée par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique - complétée et renforcée par ces traités, non pas affaiblie ou rendue par eux superflue. On déploie sur la terre des armes nucléaires au nom des dispositions de la Charte relatives au droit de légitime défense. On pouvait, en s'appuyant sur la même logique, permettre le déploiement d'armes nucléaires dans l'espace; mais la communauté internationale a interdit cela au moyen du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Il est donc clair que le droit de déployer des armes nucléaires au nom de la légitime défense n'est pas irrévocable, et qu'on peut en retirer l'exercice - on l'a fait - dans certaines circonstances et dans l'intérêt commun. La même logique peut s'appliquer à toutes les armes dans l'espace. Les problèmes techniques, définitions et vérification entre autres, ne sont pas insolubles.

Le Comité sur des garanties de sécurité négatives a entendu d'intéressantes propositions au cours des dernières sessions et il semble se dégager des tendances dynamiques. La Nouvelle-Zélande suit de près cette question, car l'extension et la consolidation de garanties de sécurité négatives, compte tenu de l'impératif de la stabilité stratégique, doivent compter parmi les principaux objectifs de l'initiative tendant à créer une autre forme, plus sûre, de système de sécurité internationale. Pour la Nouvelle-Zélande, la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires ne se trouvera pas accrue par le seul fait qu'on énumérera, dans une résolution de

(M. Fortune, Nouvelle-Zélande)

l'Assemblée générale n'ayant pas force obligatoire, les garanties données unilatéralement à l'heure actuelle. Nous préférierions voir les nouvelles garanties réduites à une formule convenue, énoncée de préférence dans un instrument international en bonne et due forme. A notre avis, il y a en fait moins de divergences entre les cinq formules avancées qu'il ne paraît de prime abord. La Nouvelle-Zélande espère que le climat nouveau qui marque depuis un an les relations bilatérales dans le domaine de la limitation des armements aura une influence sur cette question critique des garanties de sécurité négatives. On peut encore faire des progrès décisifs dans les négociations à cet égard.

Pour le Gouvernement néo-zélandais, les questions les plus importantes dont est présentement saisie la Conférence du désarmement sont celles des essais nucléaires, des armes chimiques, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité négatives. On ne discerne actuellement de progrès qu'en ce qui concerne l'une d'entre elles. Touchant deux des autres, il serait possible d'accélérer le progrès vers l'objectif commun si seulement l'approche constructive qui s'est manifestée dans les négociations bilatérales pouvait aussi s'appliquer aux mécanismes multilatéraux. Si ce transfert d'attitude des négociations bilatérales vers les négociations multilatérales s'opérait, cela donnerait de l'élan à un comité sur l'interdiction des essais nucléaires. Ce transfert d'attitude, la troisième session extraordinaire y a, on le sait, aspiré. Cette aspiration n'a pas encore été comblée, mais la Conférence peut y parvenir : ce n'est au-dessus ni de son imagination ni de ses capacités.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit du Président.

Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ?

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 4 août, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 30.